

« Ce serait bien s'il existait une option de placements qui pouvait suivre le nombre d'années qu'il reste avant le départ en retraite des salariés. »

Les Fonds Année cible permettent aux participants d'investir dans un seul fonds en fonction de la date prévue de leur retraite. Ils n'auront plus à s'inquiéter de rééquilibrer, de rajuster ou de revoir leurs placements!

Les Fonds Année cible sont semblables aux fonds équilibrés, mais ils comportent un avantage supplémentaire. La répartition de l'actif de ces fonds est gérée activement au fil du temps et elle devient plus conservatrice au fur et à mesure que l'année ciblée de la retraite approche.

Les Fonds Année cible de la Standard Life sont gérés par McLean Budden Limitée, une firme canadienne reconnue de gestionnaires de portefeuilles du marché institutionnel qui exerce des activités depuis 1947. McLean Budden fait partie du Programme d'investissement Qualité et Choix de la Standard Life depuis 1996.

Avantages des Fonds Année cible

- Les Fonds Année cible simplifient le rôle du responsable de régime en aidant les participants à investir dans une solide stratégie de retraite sans avoir à connaître pleinement tous les aspects de la planification de la retraite.
- La répartition de l'actif des fonds est gérée de façon dynamique afin de tenir compte de la nature de plus en plus conservatrice des investisseurs à l'approche de leur retraite.
- Les Fonds Année cible sont faciles à utiliser et à gérer pour les participants.
- Les Fonds Année cible peuvent être une option par défaut intéressante pour les participants qui omettent de choisir des placements lors de l'adhésion.
- Les Fonds Année cible permettent aux participants d'investir dans un seul fonds en fonction de la date prévue de leur retraite. Le gestionnaire du fonds rajustera automatiquement la répartition de l'actif de chaque fonds au fil du temps. Les participants n'auront plus à s'inquiéter du rééquilibrage de leur portefeuille au fur et à mesure que leur période de placement raccourcit!

Malgré tous les efforts des responsables de régimes en vue de fournir des renseignements et des outils pour aider les participants à prendre des décisions éclairées en matière de placement, un grand nombre de participants négligent de gérer leurs placements à long terme. Dans certains cas, ils peuvent omettre de rééquilibrer leur actif à mesure que leur période de placement et leur tolérance au risque changent. Dans d'autres cas, les participants n'ont peut être jamais pris de décisions en matière de placements et ils se contentent du fonds du marché monétaire ou du fonds à intérêt quotidien par défaut.

Les Fonds Année cible règlent ces questions. Le participant n'a qu'à répondre à une seule question : « *Quand ai-je l'intention de prendre ma retraite?* » Une fois qu'il y a répondu, il n'a plus aucune décision à prendre. L'actif est automatiquement rééquilibré au fur et à mesure que la date de retraite du participant approche.

Fonctionnement des Fonds Année cible

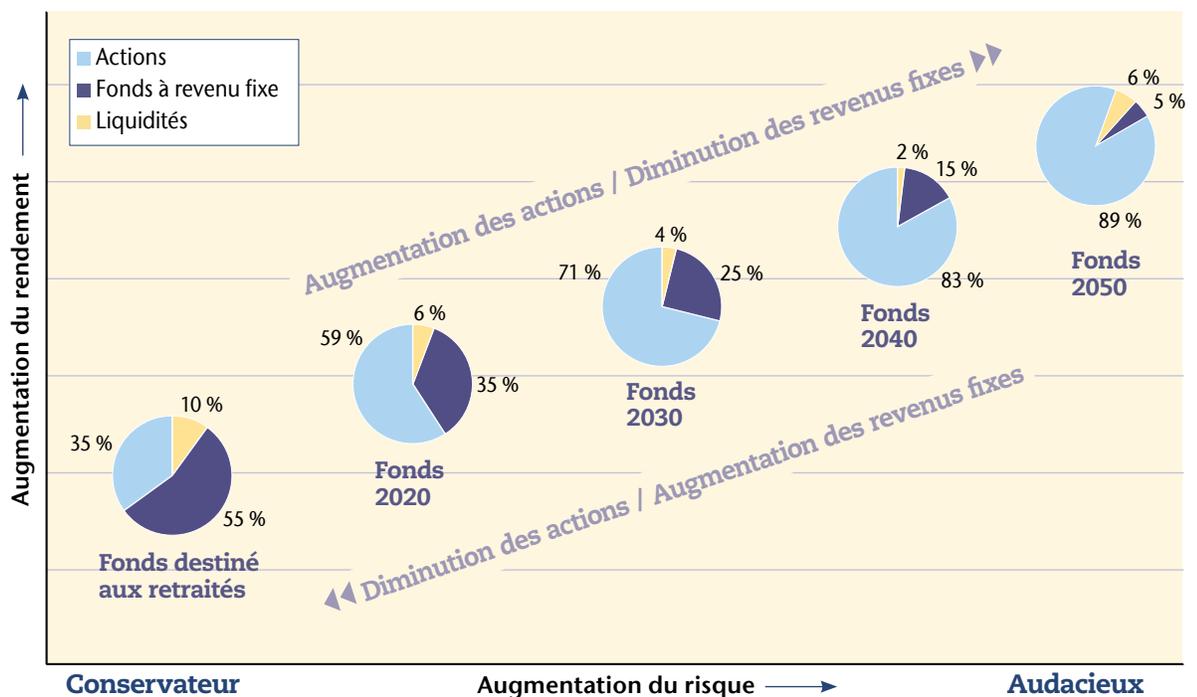
À mesure que les investisseurs approchent de la retraite, ils devraient réduire le risque de leur portefeuille. Cela s'effectue souvent en augmentant la répartition des fonds à revenu fixe du portefeuille. Les Fonds Année cible gèrent systématiquement cette transition vers un portefeuille plus conservateur. Ainsi, les investisseurs n'ont pas à se préoccuper de cette transition ni à modifier la répartition de leurs placements.

Au fil du temps, le profil de risque du fonds est modifié par l'adoption graduelle d'une combinaison plus conservatrice, en fonction du nombre d'années qui reste avant la retraite du participant. Lorsqu'un Fonds Année cible atteint l'année cible fixée, la combinaison de placements ne change plus, ce qui signifie que le participant a moins de décisions à prendre et ce qui assure une certaine tranquillité d'esprit au responsable de régime.

Les Fonds Année cible de la Standard Life portent les dates suivantes : 2015, 2020, 2025, 2030, 2035, 2040, 2045, et 2050.

Voici un exemple du fonctionnement du Fonds Année cible de la Standard Life :

- Si un participant prévoit prendre sa retraite en 2030, il investirait dans le fonds 2030 qui affiche une pondération en actions d'environ 71 %. Au fur et à mesure que la date de sa retraite approche, la pondération en actions diminuerait graduellement.



À bientôt.

Pour de plus amples renseignements au sujet des Fonds Année cible de la Standard Life, veuillez communiquer avec votre conseiller ou avec un représentant des régimes d'épargne et de retraite collectifs de la Standard Life.

www.standardlife.ca

Compagnie d'assurance Standard Life du Canada
Assurance Standard Life limitée

GF10984C-05-2010 GS